



Procédure homologation
ADM 24/25

DOSSIER HOMOLOGATION

À remplir par la ligue régionale d'appartenance pour toute association souhaitant homologuer ses installations pour la pratique du Tir sportif selon les disciplines régies et encadrées par la Fédération Française de Tir.



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

TITRE DE L'ASSOCIATION :

N° AFFILIATION FFTIR :

DATE AFFILIATION FFTIR :

SIÈGE SOCIAL :

TÉLÉPHONE DE L'ASSOCIATION :

COURRIEL ASSOCIATION :

PRÉSIDENT(E) :

TÉLÉPHONE : **COURRIEL** :

DIRECTEUR DE TIR

NOM ET PRÉNOM DIRECTEUR(TRICE) DE TIR :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

AUTRE FONCTION DANS L'ASSOCIATION :



INSTALLATIONS SPORTIVES

Conformément à l'article 4 – Affiliation des statuts fédéraux, une association doit obligatoirement disposer d'installations sportives homologuées pour être affiliée à la Fédération Française de Tir.

ADRESSE(S) DES INSTALLATIONS SPORTIVES :

.....

.....

L'ASSOCIATION EST-ELLE PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS ? *si oui, fournir le titre de propriété des installations.*

OUI

NON

SI NON, L'ASSOCIATION A-T-ELLE UNE CONVENTION AVEC UNE ENTITÉ HORS FFTIR (municipalité, particulier, etc.) ? *si oui, fournir la convention ou bail de location*

OUI

NON

Si oui, préciser :

Date de signature du document :

Durée de la convention / du bail :

LES INSTALLATIONS SPORTIVES VISÉES SONT-ELLES AMENÉES À ÊTRE UTILISÉES PAR D'AUTRES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FFTIR (DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION ? *Si oui, fournir les conventions correspondantes*

OUI

NON

Préciser ci-dessous les numéros et noms des associations utilisatrices des installations :

- N° FFTir : Nom Association :
- N° FFTir : Nom Association :
- N° FFTir : Nom Association :

Date d'homologation FFTir antérieure éventuelle :